
La médiation paysagère au prisme de la recherche- action : éléments de réflexion

*Landscape Mediation from the Perspective of Research/Action: Elements to be
Taken into Consideration*

Samira Khettab



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/paysage/28273>

DOI : [10.4000/paysage.28273](https://doi.org/10.4000/paysage.28273)

ISSN : 1969-6124

Éditeur :

École nationale supérieure du paysage de Versailles-Marseille, École nationale supérieure
d'architecture et de paysage de Bordeaux, École nationale supérieure d'architecture et de paysage de
Lille, Institut Agro Rennes Angers, Institut national des sciences appliquées Centre Val de Loire - École
de la nature et du paysage

Référence électronique

Samira Khettab, « La médiation paysagère au prisme de la recherche-action : éléments de réflexion », *Projets de paysage* [En ligne], 26 | 2022, mis en ligne le 28 septembre 2022, consulté le 18 juin 2025.

URL : <http://journals.openedition.org/paysage/28273> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/paysage.28273>

Ce document a été généré automatiquement le 18 juin 2025.



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC-ND 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers
annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

La médiation paysagère au prisme de la recherche-action : éléments de réflexion

Landscape Mediation from the Perspective of Research/Action: Elements to be Taken into Consideration

Samira Khettab

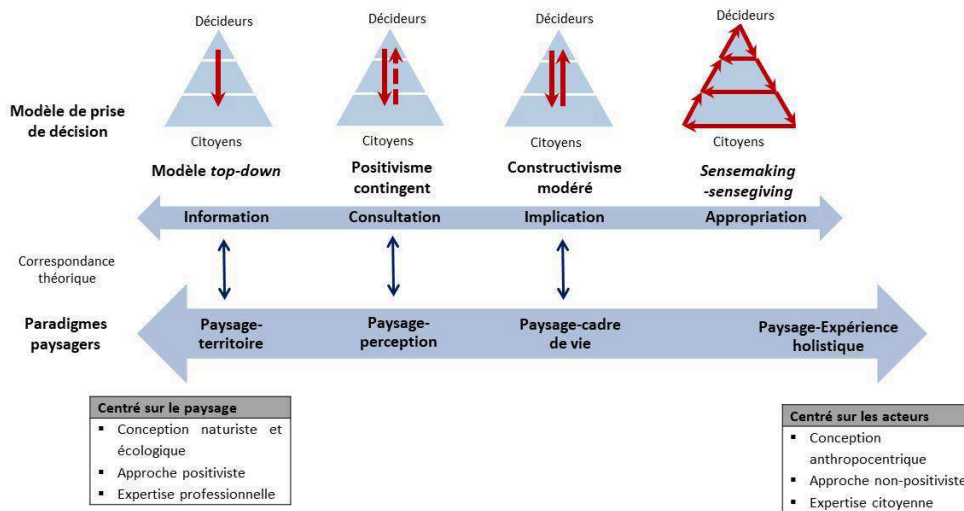
- 1 Le paysage, notion inclusive et transversale, permet d'aborder des enjeux en rapport avec des thématiques aussi diverses que celles du cadre de vie, de la santé, et du mieux-vivre, lesquelles requièrent la transition des pratiques bureaucratiques et la régulation vers des pratiques participatives où l'État assurerait un rôle d'orientation et non de conduite de l'action (Lascoumes et Simard, 2011). À ce titre, la médiation autour du paysage constitue un espace d'échange démocratique qui s'inscrit le plus souvent dans le cadre de diagnostics territoriaux partagés, où l'entrée par le paysage permet de décroiser autant les pratiques (sectorielles) que les esprits.
- 2 L'instrument, qui dans notre cas serait la médiation appliquée au paysage, « matérialise les intentions, et souvent permet de distinguer plus précisément ce qui relève d'une véritable innovation, d'un recyclage ou d'une demi-mesure. [...] [L]'approche par les instruments permet de saisir la transformation du rapport gouvernant/gouverné à partir d'un marqueur concret de l'action publique » (*ibid.*, p. 6).
- 3 Perçue à la fois comme un indicateur démocratique et un révélateur des pratiques territoriales, la médiation par le paysage ne peut être appréhendée, pour un regard novice et extérieur comme le nôtre, qu'au prisme de la recherche-action. De nombreuses questions s'imposent alors : quels sont les fondements théoriques et les principes pratiques de la médiation paysagère ? Dans quel contexte politico-administratif et social a-t-elle lieu ? Constitue-t-elle véritablement une inflexion des schémas traditionnels de prise de décision ? Peut-elle, effectivement, alimenter le projet territorial ou/et paysager ?

- 4 Dans cette contribution, nous tentons d'enrichir le débat en proposant des éléments de réflexion autour de la médiation par le paysage. Une première partie sera consacrée à proposer un ancrage théorique à la question paysagère se traduisant par une grille de lecture simplifiée. Tout en mettant l'accent sur le rôle des différents acteurs (État, experts et citoyens) ainsi que sur les objectifs attendus en matière d'action, cette grille cherche à articuler les paradigmes paysagers de l'expert, psychométriques, cognitifs et expérientiels (Zube *et al.*, 1982 ; Taylor *et al.*, 1987) et les modèles de prise de décision tels que le rationalisme, le constructivisme, le sensemaking-sensegiving... (Leloup *et al.*, 2005 ; Jouve, 2007 ; Masengesho *et al.*, 2009 ; Lascoumes et Simard, 2011 ; Halpern, 2019 ; Boucher, 2019).
- 5 Afin de définir la tendance globale, les forces et les faiblesses des conceptions et des pratiques en vigueur, la deuxième partie se veut une lecture critique mettant la médiation par le paysage à l'épreuve de notre grille de lecture, et ce à travers l'examen du cadre conceptuel dans lequel se positionnent la recherche, les itinéraires méthodologiques, ainsi que les retombées concrètes aussi bien sur l'action que sur le processus décisionnel.
- 6 Nous faisons l'hypothèse qu'au niveau théorique, la recherche-action dédiée à la médiation paysagère relèverait du paradigme constructiviste mais qu'elle se situerait, au niveau des faits, plutôt au sein du paradigme expérientiel avec une visée plutôt communicationnelle. Pour ce faire, et sans prétendre à l'exhaustivité, nous avons examiné plus d'une trentaine d'articles faisant référence explicitement ou implicitement à la médiation par le paysage ; des travaux qui présentent des expérimentations méthodologiques, et/ou qui proposent un retour critique/réflexif, et notamment les travaux d'un réseau de chercheurs assez actif, et qui semble s'être spécialisé dans le domaine dont Hervé Davodeau, Pierre Dérioz, Yves Michelin, Sylvie Paradis, Laurent Lelli et Marie-José Fortin¹, sans pour autant écarter des auteurs ou des travaux moins cités.
- 7 Nous sommes bien conscients que le corpus examiné ne résume pas, à lui seul, toute la recherche, et ne traduit pas, non plus, tous les cas de figure de l'action sur le paysage. Cela dit, sa pertinence se justifie au regard du caractère incontournable de certains travaux, de la double compétence de chercheurs et de praticiens de quelques auteurs, ainsi que de la récurrence de plusieurs éléments.

Conceptualisation du paysage et modèles de gestion : une grille de lecture

- 8 Différents auteurs ont tenté de conceptualiser les outils d'évaluation du paysage (Daniel et Vining, 1983 ; Uzzell, 1991), la conceptualisation la plus simple étant celle d'Ervin H. Zube et de ses collègues (Zube *et al.*, 1982 ; Taylor *et al.*, 1987) qui, en prenant en compte le rapport paysage-société-finalité, définissent quatre paradigmes : de l'expert, psychophysique, cognitif et expérientiel. Outre la notoriété de leurs théories, ce choix est motivé par la coïncidence de ces paradigmes avec les différents niveaux intervenant dans la théorie de l'attitude : territoire physique, perception (sensorielle), cognition, et expérience globale (sans segmentation du processus) (voir *infra* figure 2), ce qui en permet une lecture aisée.

Figure 1. Articulation théorique entre modèles de gestion, niveau d'implication citoyenne et paradigmes paysagers



Le *sensemaking-sensegiving* est repris d'après Dennis A. Gioia et Kumar Chittipeddi, 1991.

- 9 La figure 1 permet d'opérer une correspondance théorique entre, d'un côté, ces quatre paradigmes et, de l'autre, différents modèles de prise de décision en rapport avec le niveau de participation citoyenne recherché. Il s'agit là d'une conception nécessairement simplifiée, la réalité étant autrement plus complexe du fait, notamment, de la superposition de différentes formes de gouvernance territoriale : par exemple, les lois et les règlements concernent le niveau information, les instruments de planification imposables au tiers vont rechercher l'implication des populations alors que les instruments contractuels sont basés sur l'engagement des parties prenantes.

Le paysage comme territoire : rationalisme et expertise technocrate, décision monopolisée

- 10 Le paysage est appréhendé dans sa dimension écologique et naturelle (McHarg et Falque, 1980) ou son caractère esthétique ou scénique (Neuray, 1982). Il peut aussi impliquer plus globalement les ambiances comme dans le *Genius Loci* de Christian Norberg-Schultz (1997). Cette approche a connu son âge d'or avec le modèle *top-down* (pilotage par le haut) (Boucher, 2019) basé sur la rationalité technique du modèle bureaucratique centralisé où la prise de décision s'effectuait à l'issue d'un diagnostic paysager dans un processus séquentiel et déterministe réduisant l'implication des citoyens au niveau information (Masengesho *et al.*, 2009 ; Halpern, 2019).
- 11 Par la suite, différentes approches ont été formulées en tant que critique au rationalisme. Ainsi, dans les faits, la prise de décision est un processus itératif qui manque généralement de cohérence. Celle-ci n'est souvent reconstruite qu'*a posteriori* (post-rationalisation) après de multiples réajustements (incrémentalisme). De plus, l'objectivité même de l'expert est contestée en raison de sa capacité cognitive limitée inhérente à sa condition humaine, ou en raison de sa dépendance envers une tierce partie, et notamment vis-à-vis d'une tutelle lorsque celui-ci assume un quelconque rôle auprès des pouvoirs publics (théorie de la dépendance) (Masengesho *et al.*, 2009 ; Halpern, 2019 ; Boucher, 2019).

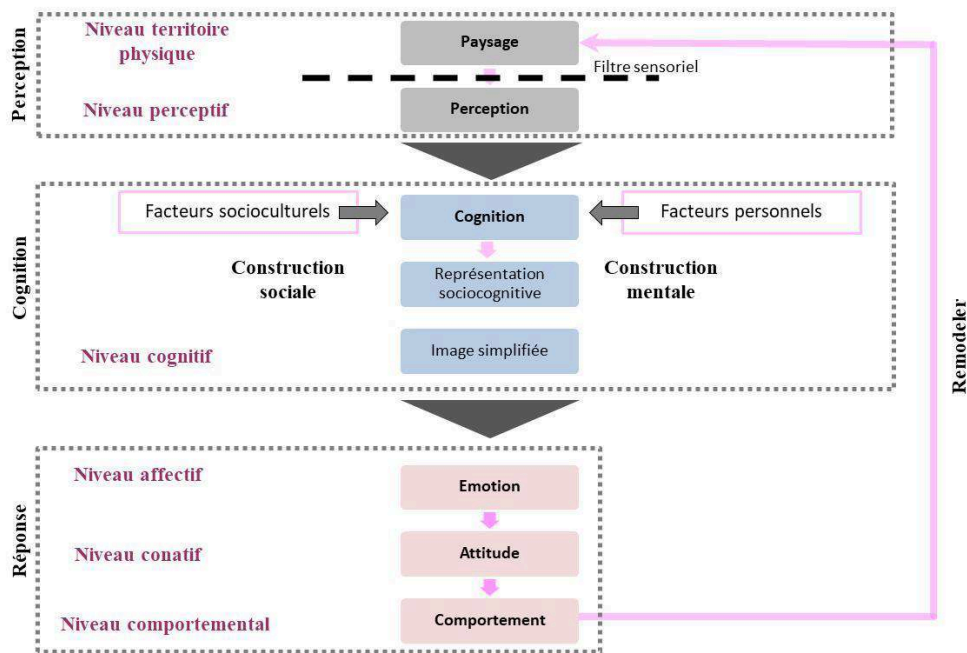
Le paysage comme perception : rationalisme critique, monopole de l'expert ébranlé

- 12 Tout en reconnaissant que l'appréhension du paysage varie forcément en fonction de facteurs individuels et culturels, l'accent est mis sur l'existence de réponses communes face à des types particuliers de paysage comme l'espace rural, les parcs naturels ou bien les parcs urbains (Taylor *et al.*, 1987). À ce propos, Ray Green (1999) estime, en effet, que les réponses humaines récurrentes à certaines caractéristiques environnementales seraient généralisables à d'autres endroits. Dans ce sens, le paysage est appréhendé comme le résultat d'une perception sensorielle directe. Il s'agit, le plus souvent, de demander au grand public (ou à un groupe d'intérêt particulier) d'évaluer des photographies de paysage en appliquant des méthodes psychométriques (Taylor *et al.*, 1987). Cela correspond, par exemple, à l'analyse sensorielle de Kevin Lynch (1969) ou, encore, à la notion de « caractère » conçue par Ray Green (1999).
- 13 Confronté à un paysage complexe et en perpétuelle évolution mais aussi aux limites de sa propre rationalité, l'expert en aménagement (architecte, urbaniste, paysagiste, etc.) essaye de multiplier les outils de veille et d'aide à la décision, comme les tableaux de bord destinés à l'observation de l'évolution des territoires ainsi qu'à l'évaluation de l'efficacité des SCoT². Afin de mobiliser la société civile, des citoyens-experts peuvent aussi être formés à l'utilisation de grilles d'évaluation du paysage visible. C'est, par exemple, le cas en Belgique où l'inventaire des périmètres d'intérêt paysager est réalisé par des associations³.

Le paysage comme cadre de vie : constructivisme modéré, expertise de l'utilisateur mais pouvoir asymétrique

- 14 Appréhendé dans une perspective anthropocentrique, le paysage-sujet n'existe pas en dehors de l'individu qui le perçoit. Il est conçu comme une construction psychosociale et multidimensionnelle. Il est ainsi composé des niveaux perceptif, cognitif, affectif, conatif et comportemental (figure 2).

Figure 2. Le processus de perception du paysage adapté par l'auteur d'après Antoine S. Bailly (1977)



- 15 Dans cette théorie (de l'attitude), le niveau perceptif renvoie à l'appréhension directe du paysage à travers les cinq sens. Le niveau cognitif correspond à une construction de l'esprit représentant le réel de manière simplifiée. Influencée par des facteurs personnels et socioculturels, cette représentation est à la base des réponses affectives (émotions), des réponses conatives (attitudes), ou encore des réponses comportementales qui permettent aux communautés locales d'agir sur le paysage. La connaissance de ces différents niveaux passe nécessairement par l'enquête auprès de la population locale.
- 16 Mettant en œuvre des instruments de régulation contractuels et participatifs, cette approche requiert un système de prise de décision décentralisé dans la mesure où l'on attribue au paysage un caractère construit et aux citoyens un rôle plutôt actif, tout en restant, cependant, conciliable avec le modèle *top-down*. Dans ce contexte, le rôle de l'expert consiste à objectiver l'expertise de l'utilisateur par l'exploration des représentations croisées des différents acteurs tout en portant une attention particulière à la validité et à la fiabilité des données recueillies.
- 17 Dans sa version extrême, le constructivisme pourrait donner lieu à des approches de planification participatives qui pourraient remettre complètement en question le modèle *top-down*. C'est le cas, par exemple, de ce que les Anglo-Saxons appellent le *sensemaking-sensegiving*. Celui-ci consiste à produire du sens à partir des différents points de vue (*sensemaking*) pour, ensuite, le restituer aux acteurs locaux de manière cohérente (*sensegiving*). Dans cette optique, le rôle de l'expert consisterait « à rapprocher les points de vue pour permettre de réaliser une action coordonnée » (Masengesho *et al.*, 2009, p. 65). Rôle qui se rapproche, comme nous allons le voir, de celui de l'expert en médiation paysagère.
- 18 La prise de décision s'effectue sous forme de boucles de rétroaction qui s'élargissent, au fur et à mesure, afin d'inclure, à la base, des acteurs plus nombreux (figure 1). Dans cette approche, la phase de diagnostic constitue une interprétation des différents

enjeux. Cette conception constitue donc un levier pour l'action (Gioia et Chittipeddi, 1991).

Le paysage comme expérience holistique : approche phénoménologique et expertise citoyenne

- 19 L'accent est mis sur le caractère holistique de l'expérience paysagère d'où le recours aux méthodes qualitatives et descriptives car tenter de mesurer le paysage, c'est se risquer à une perte substantielle d'informations. Cette approche phénoménologique est donc difficilement associable avec les outils de planification (Taylor *et al.*, 1987). C'est dans cette perspective que s'inscrivent les concepts de *Topophilia* de Yi-Fu Tuan (1974) et de *place* d'Edward Relph (1976). Il est à noter que théorie de l'attitude et approche phénoménologique ne divergent pas du point de vue conceptuel mais plutôt de celui des méthodes et des finalités. En effet, la première cherche à établir une connaissance positiviste, des données valides en standardisant ses méthodes alors que la seconde emploie des méthodes descriptives produisant des données non généralisables.
- 20 Pour résumer, le paysage peut donc être appréhendé comme un territoire, comme un phénomène perceptif, cognitif, ou encore comme une expérience holistique. Dans cette optique, le passage d'une vision écocentrique et/ou esthétisante du paysage vers une vision anthropocentrique est accompagné d'un relâchement de l'emprise de l'expert en faveur de l'implication de plus en plus active des citoyens. À travers cette grille de lecture, nous allons tenter, dans ce qui suit, de nous focaliser sur le positionnement théorique et, en pratique, sur la recherche-action en matière de médiation paysagère, eu égard à la conceptualisation de la notion, au partage de l'expertise et du pouvoir entre acteurs, mais aussi en matière de finalité de l'action territoriale.

Médiation paysagère : paradigme participatif ou stratégie communicationnelle ?

- 21 En approchant le paysage en tant que cadre de vie, la littérature semble se positionner, du moins en théorie, dans le paradigme constructiviste alliant ainsi participation et portée opérationnelle. Il est, toutefois, difficile de le vérifier vu le manque d'ancrage conceptuel et la référence au seul cadre réglementaire (loi Paysage et Convention européenne du paysage). De plus, les auteurs eux-mêmes ne semblent pas se revendiquer d'une théorie particulière. Dans ce cadre, l'appréhension globale du rapport paysage-population relève-t-elle d'un manque de réflexivité ou d'une posture théorique qui le rapprocherait du paradigme expérientiel ?

Entre flou conceptuel et injonction à la participation

- 22 Les auteurs soulignent souvent le caractère polysémique (Lelli et Sahuc, 2009), abstrait (Michelin, 1998), trivial (Dérioz *et al.*, 2010), le flou et la souplesse de la notion de paysage (Fortin *et al.*, 2019), laquelle est d'ailleurs souvent associée au concept de territoire et, dans une moindre mesure, à celui d'environnement. Ces trois termes sont parfois utilisés de manière indifférenciée : le territoire, par exemple, peut correspondre à « un construit social permanent, en constante appropriation » (Leloup *et al.*, 2005, p. 326), définition qui se rapproche beaucoup de celle du paysage perçue dans une

perspective constructiviste. Celui-ci, de son côté, est souvent associé à des enjeux environnementaux, notamment dans les zones périurbaines (Lardon et Piveteau, 2005 ; Davodeau et Toubanc, 2010), mais aussi à travers la prise en charge de certaines thématiques : outre les enjeux agricoles, l'accent est mis sur des enjeux tels que l'implantation d'industries (Fortin, 2004) ou de centrales hydroélectriques (Davasse *et al.*, 2016), ou encore l'examen de l'« état écologique » des cours d'eau (Bercovitz, 2013).

- 23 Par ailleurs, beaucoup d'auteurs se réfèrent, plus au moins directement, à la Convention européenne du paysage (2000) autant comme cadre théorique que législatif, et notamment aux articles 1a et 1c relatifs, dans l'ordre, à la dimension interactionnelle du paysage et à la nécessité de répondre aux aspirations des populations. Le lien est ensuite naturellement fait entre cette conception anthropocentrique et son potentiel comme vecteur de participation (Davodeau et Toubanc, 2010 ; Dério *et al.*, 2010).
- 24 Parallèlement, certains travaux en matière de démocratie participative soulignent l'existence d'une forme descendante d'injonction à la participation (Leloup *et al.*, 2005 ; Nonjon et Liagre, 2012) émanant souvent d'instances supranationales. En effet, déjà en 1992, la planification inclusive constitue l'un des objectifs de l'agenda 21 (CNUED, 1992). S'ensuit, en 1999, une campagne mondiale sur la gouvernance urbaine⁴, qui souligne, entre autres, l'importance des principes d'engagement civique et de citoyenneté. Cette préoccupation se traduit au niveau européen par un rapport sur « la participation des citoyens à la vie publique locale » (Conseil de l'Europe, 2000). Mais n'est-ce pas là une contradiction que d'essayer d'instaurer le pilotage par la base en le décrétant par le haut ? Cette préoccupation a d'ailleurs déjà été relevée dans le rapport susmentionné qui met en garde contre les effets restrictifs sur la participation de la mondialisation de la prise de décision et, notamment, en matière d'environnement. Cette question se pose avec plus d'acuité lorsque l'on sait que dans la pratique, la médiation paysagère est lancée sur l'initiative des collectivités territoriales ou des experts en médiation (Davodeau et Toubanc, 2010 ; Nonjon et Liagre, 2012), et qu'en général, la demande sociale « n'est pas clairement formulée et rarement commune à tous les groupes sociaux » (Michelin, 1998)
- 25 Dans ce contexte de flou conceptuel et d'injonction descendante à la participation, quelle est la capacité de la médiation paysagère à constituer un véritable espace de gouvernance territoriale ? Quelles stratégies communicationnelles suppose-t-elle ? Pour quels niveaux d'implication citoyenne ?

La médiation par le paysage : une modalité de gouvernance territoriale

- 26 La médiation par le paysage est une forme de participation, souvent associée aux concepts de concertation, de négociation, de délibération, et d'animation, qui sont d'ailleurs souvent utilisés de manière indifférenciée (Davodeau et Toubanc, 2010 ; Lelli et Sahuc, 2009). Ce sont des dispositifs d'échanges permettant l'implication active des acteurs non institutionnels au processus de prise de décision territoriale, c'est-à-dire société civile organisée et citoyens lambda.
- 27 La négociation renverrait à un marchandage entre des intérêts publics et privés concurrents. Pour sa part, la délibération permettrait une prise de décision collégiale entre de nombreux participants. La concertation correspondrait à la prise de décision en situation de controverse (Halpern, 2019). L'ambiguïté de ces concepts se répercute

sur la médiation paysagère, celle-ci étant perçue comme une « pratique de concertation ou de négociation » qui « peut relever de la conciliation d'usages et d'intérêts contradictoires par la résolution de conflit, mais pas nécessairement... » (Davodeau et Toublanc, 2010, p. 5 et 12).

- 28 Une certaine cohérence peut se concevoir si l'on considère que ces différents concepts relèvent plus largement de la démocratie participative. Celle-ci s'établit sur la base de stratégies de communication entre gouvernants, gouvernés, experts, et dont le choix dépend du niveau attendu de participation consistant simplement à informer le citoyen d'une décision descendante et unilatérale (stratégie informative), à répondre à une revendication sociale dans un rapport bilatéral mais dissymétrique (stratégie de réponse), ou encore à coconstruire le processus de décision en instaurant un véritable échange, à la fois bilatérale et symétrique (stratégie d'engagement) (Gendron, 2014).
- 29 Produit de la confrontation de regards croisés des différentes parties prenantes, y compris des experts et des décideurs, le paysage comme objet de médiation s'inscrit justement dans une stratégie d'engagement. Cela implique d'aller au-delà de l'information et de la consultation des acteurs locaux (publics, privés, société civile, habitant, usagers) en favorisant le pouvoir d'agir des citoyens afin de « susciter leur adhésion, leur participation et leur implication dans une idée de construction collective des systèmes d'action publique » (Leloup *et al.*, 2005, p. 329). Cette stratégie suppose donc la symétrie des échanges malgré les rapports de forces qui peuvent exister entre acteurs institutionnels et non institutionnels. Dans ce contexte, l'État joue un rôle de pilotage et de coordination alors que les collectivités locales détiennent « un quadruple rôle d'orientation, d'animation, de pilotage et de régulation » (*ibid.*, p. 330).
- 30 Ainsi, la médiation paysagère peut s'établir en réponse à une demande sociale (Michelin, 1998 ; Davodeau et Toublanc, 2010 ; Paradis et Lelli, 2010) mais souvent en anticipation à des revendications citoyennes. La transformation du cadre de vie peut, en effet, engendrer des contestations plus au moins formalisées, voire des conflits d'intérêts entre différents acteurs. Dans ces situations de controverse, à défaut d'influencer effectivement la prise de décision, la médiation du paysage permettrait au moins d'assurer le niveau information et, éventuellement, l'acceptabilité sociale des politiques et des actions à travers la reconnaissance des différentes positions (Davodeau et Toublanc, 2010 ; Gendron, 2014). Un consensus se construit, ensuite, graduellement en rapprochant les différents points de vue.
- 31 Dans ce contexte, quel est l'impact réel de la médiation par le paysage sur le processus de prise de décision ? A-t-elle une visée opérationnelle et quel serait donc le rôle qui incombe à l'expert ?

La médiation dans le processus décisionnel : outil d'action ou dispositif d'animation ?

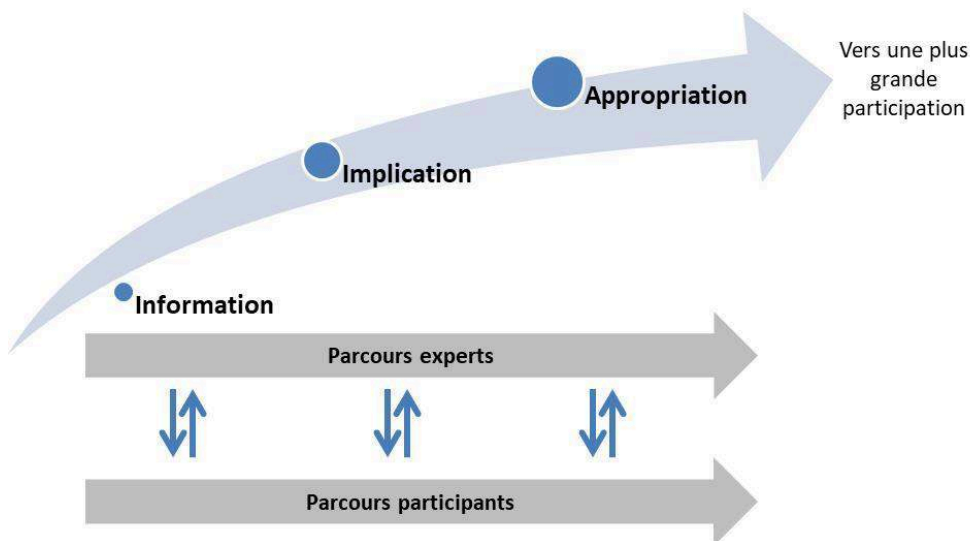
- 32 L'enjeu de la démocratie locale consiste à multiplier les espaces de participation tout au long du processus de prise de décision. Malgré le flou réglementaire quant au rôle et aux objectifs attendus de la médiation, le paysage semble constituer un bon support de mobilisation des différents acteurs (Dérioz *et al.*, 2010). Laurent Lelli et Philippe Sahuc (2009) remarquent, pourtant, que ces démarches « ne s'inscrivent pas dans la durée des projets territoriaux et ne sont, en réalité, qu'utilisées en préalable ou ponctuellement dans les projets, sans que cela ne crée de véritables conditions d'appropriation locale ».

De plus, la médiation est censée se traduire en action (Michelin, 1998 ; Paradis et Lelli, 2010 ; Bercovitz, 2013), pourtant les modalités d'articulation entre observation et action ne sont pas claires. La médiation paysagère ne serait-elle, ainsi, « qu'un nouveau moyen d'animation de l'action publique mais sans véritable influence sur les arbitrages qui se feraient toujours ailleurs ? » (Fortin *et al.*, 2019). Il s'agit donc de s'interroger sur la capacité réelle de ces espaces à transformer l'exercice du pouvoir (Jouve, 2007).

- 33 Le plus souvent, la médiation paysagère est réalisée dans le cadre d'un « diagnostic territorial partagé » (Dérioz *et al.*, 2010 ; Partoune, 2018) s'inscrivant dans un projet de territoire (Lardon et Piveteau, 2005) ou de charte du paysage (Michelin, 2000 ; Lelli et Paradis, 2005 ; Lelli et Sahuc, 2009). Malgré tout, certains auteurs s'accordent à constater une rupture avec l'action (Dérioz *et al.*, 2010 ; Paradis et Lelli, 2010). Il s'agit, en effet, d'« une démarche plus complexe, donc souvent plus longue, potentiellement plus conflictuelle, et aux résultats incertains » (Davodeau et Toubanc, 2010, p. 13), d'où l'importance de ne pas s'encombrer des données qui ne mènent pas à l'action (Lardon et Piveteau, 2005).
- 34 Des dispositifs participatifs peuvent aussi être introduits au niveau des outils de veille permettant le suivi de l'action et de l'évolution du paysage, et notamment à travers le monitoring visuel et les observatoires (Dérioz *et al.*, 2010 ; Davasse, B. *et al.*, 2016). On parle même, à ce titre, d'observatoires photographiques participatifs⁵ (Enjelvin *et al.*, 2019 ; voir PNR de Brenne, 2009). Censés alimenter la phase diagnostique, ces outils ne contribuent pourtant pas toujours effectivement et efficacement à la prise de décision dans la mesure où l'objectif principalement poursuivi reste la sensibilisation de la population à certains enjeux paysagers (Dérioz *et al.*, 2010).
- 35 Ces arènes démocratiques semblent donc plutôt constituer des lieux d'apprentissage collectif dont on souligne volontiers le rôle pédagogique (Michelin, 1998 ; Lardon et Piveteau, 2005 ; Davodeau et Toubanc, 2010) ainsi que le potentiel fédérateur et mobilisateur des acteurs, et destiné à permettre l'appropriation de l'information par les participants (Lardon et Piveteau, 2005 ; Lelli et Sahuc, 2009). Dans ce sens, la médiation autour du paysage devient effectivement de l'« animation territoriale » (Paradis et Lelli, 2010) visant à accompagner les acteurs locaux (Lardon et Piveteau, 2005).
- 36 Quoi qu'il en soit, le rôle de l'expert est remis en question. Sa compétence se situerait désormais au carrefour entre géographie et sociologie (Lelli, et Sahuc, 2009). Tenu de ne pas impacter le contenu de la médiation, l'expert-aménageur cède la place à l'expert-médiateur constituant ainsi une nouvelle figure professionnelle (Davodeau et Toubanc, 2010). Cela étant, Hervé Davodeau, et Monique Toubanc (2010) posent le problème du manque de compétence des paysagistes en matière d'outils participatifs. Selon eux, l'expert-médiateur apprendrait ainsi sur le terrain.
- 37 Malheureusement, très peu de travaux prennent une posture réflexive sur la médiation par le paysage. Celle-ci est abordée en dehors du processus de planification et du contexte politique plus global. La médiation par le paysage devient ainsi « une unité d'observation autonome » (Lascoumes et Simard, 2011, p. 14). Or, « dès lors qu'il est abordé dans une perspective de gouvernance, le paysage s'inscrit dans une réflexion politique : sur les acteurs, les rapports de pouvoir, les processus de décision et les logiques de gestion » (Fortin *et al.*, 2019). Cette décontextualisation de la recherche limite l'appréciation de son impact réel, pas seulement sur la prise de décision, mais aussi sur le changement du mode de gouvernance.

- 38 En effet, la recherche peine, par exemple, à traduire le jeu d'acteurs dans toute sa complexité : le paysage est « interprété, mobilisé, disputé entre des regards et des logiques éclatées : injonction de l'État, intérêts et agendas des élus locaux, expertise des techniciens, portage des institutions intermédiaires, pratiques, attachements et attentes des usagers... » (Fortin *et al.*, 2019). Or, on rapporte rarement les rapports de force, les problèmes de coordination, ou les frictions qui peuvent exister au sein même des acteurs institutionnels, dus en partie à leur imprégnation de logiques sectorielles différentes, ou de ce qu'on appelle le biais professionnel. En omettant de les mettre en relief, beaucoup de travaux sur la médiation paysagère semblent faire « l'hypothèse implicite de l'existence d'un haut niveau de coordination dans les processus de prise de décision au sein de l'appareil d'État » (Lascoumes et Simard, 2011, p. 10).
- 39 En revanche, deux travaux, au moins, nous semblent constituer une exception en essayant de conceptualiser le processus de médiation. Il y a, d'abord, le travail de Sylvie Paradis et Laurent Lelli (2010) pour qui le processus de médiation territoriale correspondrait à des niveaux croissants de participation comprenant information, implication des acteurs locaux et appropriation des connaissances construites (figure 3).

Figure 3. Interprétation (de l'auteur) du parcours de médiation selon Sylvie Paradis et Laurent Lelli (2010)



- 40 Ces auteurs examinent le processus de médiation en introduisant deux parcours, celui des experts et celui des participants, tout en prévoyant, à chaque étape, des interactions entre les deux. La phase information consiste en l'exploration du paysage, c'est-à-dire en la collecte de données, y compris par l'investigation des représentations environnementales des acteurs locaux. L'implication, quant à elle, inclut la production, par les experts et les participants, de représentations graphiques ou photographiques. L'appropriation, enfin, correspond à la médiation proprement dite, c'est-à-dire à la discussion, à la mise en débat et à la réinterprétation des modélisations proposées.
- 41 Le second travail, celui de Laurent Lelli, Philippe Sahuc, Sylvie Lardon et Juliette Gansinat (2015), introduit la réflexivité au niveau de la phase d'animation elle-même. Celle-ci serait constituée de trois étapes : la première, de « prescription faible » consiste

à construire un cadre conceptuel commun en explorant la notion de paysage aussi bien dans sa matérialité que dans des valeurs qui lui sont associées, de sorte à s'entendre sur les règles du jeu. La seconde, dite de « prescription réciproque », permet l'instauration d'un véritable échange entre les acteurs par la confrontation des différents regards puis la construction d'une connaissance partagée du paysage en question. La troisième correspond à une « rationalité interactive » et équivaut à une réinterprétation des connaissances acquises permettant de déboucher sur des actions.

- 42 Force est de constater que malgré toutes les bonnes intentions, la médiation par le paysage ne semble pas contribuer à l'inflexion du modèle de gouvernance descendant. Sylvie Lardon et Vincent Piveteau (2005) expérimentent, par exemple, un itinéraire méthodologique dans le cadre du développement rural et des pays en Auvergne, avec l'ambition d'articuler démarche descendante et ascendante. Se voulant « modulaire, itératif et interactif », cet itinéraire n'échappe pourtant ni à l'emprise de l'expert ni au modèle linéaire (diagnostics, enjeux, choix stratégiques, actions...), et n'explique pas concrètement les dispositifs mis en place pour assurer ce caractère itératif.
- 43 Pour autant, et même si c'est rarement repris par la recherche en la matière, la médiation par le paysage peut se réaliser dans une démarche émanant de la base à l'intention des acteurs institutionnels. C'est le cas de l'animation d'un réseau interprofessionnel du paysage de Midi-Pyrénées à laquelle Sylvie Paradis et Laurent Lelli (2010) ont pris part, et dont l'objectif était d'aider les acteurs publics à comprendre le parti urbanistique d'un projet de lotissement rural conçu et réalisé par des acteurs non publics.
- 44 Même si la médiation par le paysage change les mentalités et fédère les acteurs, il semblerait que celle-ci ne traduise pas un véritable bouleversement des logiques descendantes qui dominent encore largement l'action territoriale. L'examen des méthodes mises en œuvre permettra de confirmer ou pas cette hypothèse.

Les outils de la médiation : innovation méthodologique ou recyclage ?

- 45 En questionnant l'expertise citoyenne, c'est-à-dire le vécu et le ressenti des habitants, la médiation paysagère tend à privilégier les méthodes centrées sur les individus (par opposition aux méthodes centrées sur le lieu mettant l'accent sur les caractéristiques physiques du paysage). Les informations récoltées sont d'ordre qualitatif en raison du nombre réduit de participants et de la non-représentativité des divers points de vue et intérêts. En effet, les citoyens ordinaires et les intérêts, qui manquent d'organisation (par opposition à la société civile organisée), semblent être sous-représentés, mettant ainsi à l'épreuve la validité, la sensibilité et la fidélité des résultats obtenus. À ce titre, dessin, bloc-diagramme, cartographie, photographie, observatoire photographique, enquête, visite de terrain, maquette, blog, journal et lettre d'information constituent le principal apanage du médiateur (Davodeau et Toublanc, 2010). Ces boîtes à outils sont souvent présentées dans des guides destinés, principalement, aux acteurs locaux : agriculteurs, professionnels de l'aménagement, élus... (Lelli et Sahuc, 2009).
- 46 Sachant que la médiation consiste avant tout à construire un « récit paysager » commun (Bercovitz, 2013 ; Davasse *et al.*, 2016 ; Fortin *et al.*, 2019), il est facile de constater que dans le fond, les techniques mises en œuvre ne diffèrent pas vraiment de celles utilisées en sciences sociales ou en psychologie de l'environnement, à cela près

que, dans la mesure où l'échange se veut spontané et presque informel, la technique du questionnaire est complètement écartée au profit d'entretiens plus ou moins libres. Dans ce sens, et puisque l'on reconnaît, effectivement, la compétence d'expertise aux participants, l'animation par le paysage est à rapprocher d'une enquête auprès d'un *focus group* constitué d'informateurs clés. Dans ce sens, carte mentale et entretien semi-directif constituent les méthodes de médiation les plus efficaces (Davodeau et Toublanc, 2010).

- 47 Afin d'animer le débat et de faciliter la prise de parole, l'enjeu est de multiplier les modes d'expression et de communication. Ainsi, en complément aux informations discursives, les participants peuvent être appelés à traduire leur expertise sous forme de synthèse graphique et/ou textuelle par l'intermédiaire, par exemple, de cartographie participative (Bourdeau-Lepage et Rolland, 2021), de blocs-diagrammes (Michelin, 2000), ou de chorèmes (Lardon et Piveteau, 2005). La production de ces « objets intermédiaires » est considérée par beaucoup de chercheurs comme une phase importante de la médiation (Paradis et Lelli, 2010 ; Fortin *et al.*, 2019). Cela correspond un peu au principe de l'image mentale de Kevin Lynch (1969) qui a d'ailleurs connu divers réajustements, dont celui de fournir un fond cartographique aux interviewés (Thibaud dans Moser et Weiss, 2003). À ce titre, la démocratisation de la photo permet de contourner l'effet souvent inhibiteur du dessin. Ainsi, le recueil de données photographique peut se réaliser, entre autres, en dotant les participants d'appareils photo jetables (Michelin, 1998) ou encore en lançant un concours photographique (Tozziet *al.*, 2016).
- 48 Afin de donner un caractère plus scientifique à l'animation par le paysage, et vu que la confection des cartes et des blocs-diagrammes, par exemple, requiert une certaine technicité, le médiateur peut directement fournir des supports cartographiques (carte IGN, ancien cadastre, photo aérienne) ou d'anciennes photos (Davasse *et al.*, 2016). Rémi Bercovitz (2013), quant à lui, utilise des documents d'archives dans le but d'introduire une distanciation entre l'habitant et son paysage de manière à dévoiler aux participants la partie objective du paysage, ce qui permettrait l'instauration d'un climat propice à la réflexivité.
- 49 Plus simplement, ces supports visuels permettent aux participants de localiser l'information, et de se focaliser sur des enjeux précis lorsque la cartographie fournie est thématique. Ces supports constituent ainsi autant de *stimuli* permettant aux participants de se restituer, par l'esprit, le paysage, l'idée étant d'associer récit et image. L'usage de maquettes ou de simulations 3D procède du même raisonnement.
- 50 Pour associer encore plus étroitement parole et paysage, des entretiens collectifs peuvent avoir lieu carrément *in situ* dans le cadre de promenades-découvertes prenant différentes appellations : visites collectives, ateliers-promenades (Manola *et al.*, 2016), tréteaux du paysage (Lelli *et al.*, 2015), ateliers-paysage *in situ* (Lelli *et al.*, 2019). Cela rappelle les enquêtes combinant entretien et déplacement, on parlera alors de parcours commentés sensoriels ou évaluatifs (Uzzel, Romice ; Thibaud dans Moser et Weiss, 2003).
- 51 Enfin, les outils Internet (réseaux sociaux, blogs, newsletters, sites internet) permettent de constituer des sortes de « relais de médiation vers les absents » (Rey-Valette *et al.*, 2011, p. 76). L'innovation dans les itinéraires méthodologiques tient à l'inventivité déployée pour combiner les différentes techniques en leur apportant une dimension ludique. En effet prises de note, photographies, croquis peuvent se combiner

parfaitement avec la visite sur terrain (Davasse et *al.*, 2016). Il s'agit de méthodologies expérimentales difficilement reproductibles dans d'autres contextes, d'autant plus que, là aussi, les auteurs reviennent rarement sur les limites de ces méthodes proposées. La profusion de ces méthodes d'animation témoigne, au même titre que la décontextualisation de ces expériences, de « l'autonomisation progressive » de ce champ disciplinaire (Halpern, 2019).

Conclusion

- 52 Au final, la médiation autour du paysage ne concerne pas l'exploration des représentations des populations locales comme le stipule le constructivisme qui, rappelons-le, s'appuie encore sur l'expertise du professionnel pour expliciter l'expertise habitante. Il est plutôt question, dans ce qui semble être un paradigme participatif, d'agir sur les cognitions, les idées et les croyances des acteurs locaux, des décideurs et des professionnels, afin de coconstruire une nouvelle représentation du territoire à partir de l'entrée paysage. La démarche de médiation, bien que souvent en marge du processus de prise de décision – et peut-être même à cause de cela –, reste compatible avec le modèle descendant de l'action publique.
- 53 Cela dit, l'ouverture et le croisement des regards que permet la notion de paysage en font une entrée intéressante pour impliquer les différents acteurs. Il ne s'agit donc pas de mettre en doute le rôle de la médiation paysagère en tant qu'arène démocratique, les expérimentations méthodologiques diverses et inédites consacrées à l'animation territoriale témoignant, justement, de l'importance accordée à cet aspect de la médiation par le paysage.
- 54 Ces méthodes sont, pourtant, souvent centrées sur les personnes et, à trop chercher à rendre compte des expériences paysagères, les données recueillies sont souvent qualitatives, et donc difficiles à traduire en termes opérationnels. Le risque de basculer vers une approche non positiviste remet en cause la portée réelle de ce changement affiché de paradigme et, notamment, en rapport à sa capacité de constituer un levier pour l'action.
- 55 Examiner la médiation par le paysage au prisme de la recherche et de la recherche-action permet de questionner les praticiens-chercheurs aussi sur leur rôle dans la diffusion d'un savoir et d'un savoir-faire inédits concernant la « réalité » du terrain ainsi que le rapport entre théorie et pratique. Leur double compétence les rend les plus à même de retracer le contexte politique et social des pratiques dont ils sont à la fois témoins et acteurs et, par un retour critique, de reformuler le cadre théorique et pratique de la médiation paysagère.
- 56 C'est dans cette optique que nous prétendons inscrire notre réflexion. Même si la grille de lecture que nous proposons comporte des limites, elle a le mérite de considérer la médiation par le paysage, dans un contexte politique plus large, non seulement comme un instrument de gouvernance territoriale, mais aussi comme un instrument d'action publique. Cette grille doit, cependant, faire ses preuves avec le terrain pour qu'elle soit alimentée, remaniée, réorganisée, voire même remise en question.

BIBLIOGRAPHIE

Bailly, A. S., Raffestin, C., et Raymond, H., 1980, « Les concepts du paysage : problématique et représentations », *L'Espace Géographique*, p. 277-286.

Bailly, A. S., 1977, *La Perception de l'espace urbain*, Paris, Centre de recherche d'urbanisme.

Bercovitz, R., 2013, « Paysage, médiation paysagère et "bon état écologique" de la haute vallée de la Sèvre niortaise. Mener une enquête historique pour fonder un projet partagé (XVIII^e-XXI^e siècle) », *Projets de paysage*, n° 9, URL : <http://journals.openedition.org/paysage/12242> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/paysage.12242>.

Boucher, M., « Expertise », dans Boussaguet, L., Jacquot, S. et Ravinet, P., *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 2019, p. 256-263.

Bourdeau-Lepage, L. et Rolland, L., 2021, « Bien-être et diagnostic territorial. L'exemple de l'outil participatif Escapat en Drôme et en Ardèche », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 21, n° 1, URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/31459> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/vertigo.31459>.

CNUED (Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement), 1992, Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, <https://www.un.org/french/ga/special/sids/agenda21/>

Conseil de l'Europe, 2000, Convention européenne du paysage, <https://rm.coe.int/168008062a>.

Conseil de l'Europe, 2000, « La participation des citoyens à la vie publique locale », rapport du Comité directeur de la démocratie locale et régionale (CDLR), téléchargeable sur <https://www.coe.int/fr/web/good-governance/civil-participation-at-local-level>

Daniel, T. C., Vining, J., 1983, « Methodological issues in the assessment of landscape quality », dans Altman, I. et Wohlwill, J. F. (eds), *Behavior and the Natural Environment*, Berlin, Springer, p. 39-84.

Davasse, B., Henry, D., Rodriguez, J.-F., 2016, « Retour au terrain ! Nouvelles pratiques en observation de paysage pour une médiation paysagère entre recherche et action », *Projets de paysage*, n° 15, URL : <http://journals.openedition.org/paysage/6462> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/paysage.6462>.

Davodeau, H. et Toubanc, M., 2010, « Le paysage outil, les outils du paysage : principes et méthodes de la médiation paysagère. Co-construction ou construction en commun d'objectifs collectifs », Montpellier, p. 375-391/436.

Dérior, P., Béringuier, P., Laques, A.-E., 2010, « Mobiliser le paysage pour observer les territoires : quelles démarches, pour quelle participation des acteurs ? », *Développement durable et territoires*, vol. 1, n° 2, URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/8682> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.8682>.

Enjelvin, P., Planchat, C., Cassani, F., Heydel, P.-A., Fournioux, D., 2019, « Un observatoire photographique participatif des paysages et de la valeur universelle de la Chaîne des Puys-faïlle de Limagne ? », *Les Cahiers de la recherche architecturale urbaine et paysagère*, n° 5, URL : <http://journals.openedition.org/craup/2161> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/craup.2161>

- Fortin, M.-J., Sgard, A., Franchomme, M., (dir.), 2019, « Le paysage comme instrument de gouvernance territoriale » (numéro thématique), *Développement durable et territoires*, vol. 10, n° 2, URL : <https://journals.openedition.org/developpementdurable/13934> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.13934>
- Fortin, M.-J., Sgard, A., Franchomme, M., (dir.), 2019, « La gouvernance territoriale du et par le paysage : observations, retours d'expériences, regards critiques », *Développement durable et territoires*, vol. 10, n° 2, URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/14631> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.14631>
- Fortin, M.-J., 2004, « Le paysage comme médiation : l'implantation de l'usine Alcan au Québec », *Strates. Matériaux pour la recherche en sciences sociales*, n° 11, mis en ligne en janvier 2005, URL : <http://journals.openedition.org/strates/412> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/strates.412>
- Gendron, C., 2014, « Penser l'acceptabilité sociale : au-delà des intérêts, les valeurs », *Communiquer*, n° 11, mis en ligne en février 2015, URL : <http://journals.openedition.org/communiquer/584> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/communiquer.584>
- Gioia, D. A., Chittipeddi, K., 1991, « Sensemaking and sensegiving in strategic change initiation », *Strategic Management Journal*, vol. 12, 1991, p. 433-448.
- Green, R., 1999, « Meaning and form in community perception of town character », *Journal of Environmental Psychology*, vol. 19, n° 4, p. 311-329.
- Halpern, C., 2019, « Concertation/délibération/négociation » dans Boussaguet, L., Jacquot, S., Ravinet, P., (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de SciencesPo, p. 155-163.
- Jorgensen, B. S., Stedman, R. C., 2001, « Sense of place as an attitude: Lakeshore owners attitudes towards their properties », *Journal of Environmental Psychology*, vol. 21, n° 3, p. 233-248.
- Jouve, B., 2007, « La gouvernance urbaine : vers l'émergence d'un nouvel instrument des politiques ? », *Revue internationale des sciences sociales*, vol. 3-4, n° 193-194, p. 387-402, URL : <https://www.cairn.info/revue-internationale-des-sciences-sociales-2007-3-page-387.htm>
- Lardon, S. et Piveteau, V., 2005, « Méthodologie de diagnostic pour le projet de territoire : une approche par les modèles spatiaux », *Géocarrefour*, vol. 80/2, p. 75-90, mis en ligne en décembre 2008, URL : <http://journals.openedition.org/geocarrefour/980> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/geocarrefour.980>.
- Lascombes, P. et Simard, L., 2011, « L'action publique au prisme de ses instruments », *Revue française de science politique*, vol. 61, n° 1, p. 5-22, URL : <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2011-1-page-5.htm>
- Lelli, L., Rozier, C., Enjelvin, P., Descœur, C., Griffoul, C. et Dubois, G., 2019, « Le paysage comme outil de gouvernance pour un territoire métropolitain. L'exemple de la démarche atelier paysages in situ (pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne) », *Développement durable et territoires*, vol. 10, n° 2, URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/14200> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.14200>
- Lelli, L., Sahuc, P., Lardon, S. et Gansinat, J., 2015, « Comment accompagner la mise en œuvre d'une politique publique du paysage par l'animation territoriale ? », *Partenariats pour le développement territorial*, Versailles, Quae, 256 p., URL : <https://www.cairn.info/partenariats-pour-le-developpement-territorial--9782759224081-page-209.htm>
- Lelli, L. et Sahuc, P., 2009, « Quelle place pour les chercheurs dans un dispositif d'animation locale ? L'exemple des tréteaux du paysage du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy », *Revue d'Auvergne*, vol. 123, n° 590-591, p. 399-418.

- Lelli, L. et Paradis, S., 2005, « Analyse critique d'un dispositif méthodologique de diagnostic paysager : le cas du bassin versant du Cérou (Tarn, Midi-Pyrénées) », *Géocarrefour*, vol. 80/2, p. 123-130, mis en ligne en décembre 2008, URL : <http://journals.openedition.org/geocarrefour/1048> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/geocarrefour.1048>
- Leloup, F., Moyart, L. et Pecqueur, B., 2005, « La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ? », *Géographie, économie, société*, vol. 7, n° 4, p. 321-332, URL : <https://www.cairn.info/revue-geographie-economie-societe-2005-4-page-321.htm>
- Lynch, K., 1969, *L'Image de la cité*, Paris, Dunod.
- Manola, T., Bailly, E. et Duret, H., 2016, « Les ateliers-promenades : des expériences sensibles (paysagères) habitantes aux micro-interventions urbaines », *Projets de paysage*, n° 15, URL : <http://journals.openedition.org/paysage/6979> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/paysage.6979>
- Masengesho, K., Bonami, M. et De Ketele, J.-M., 2009, « Modèle d'analyse des conceptions et des pratiques de planification », *Revue française de gestion*, vol. 5, n° 195, p. 55-83.
- McHarg, I. L. et Falque, M., 1980, « Composer avec la nature », *Cahiers de l'AURIF*, 58-59.
- Michelin, Y., 2000, « Le bloc-diagramme : une clé de compréhension des représentations du paysage chez les agriculteurs ? Mise au point d'une méthode d'enquête préalable à une gestion concertée du paysage en Artense (Massif central français) », *Cybergeo : European Journal of Geography*, URL : <http://journals.openedition.org/cybergeo/1992> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/cybergeo.1992>.
- Michelin, Y., 1998, « Des appareils photo jetables au service d'un projet de développement : représentations paysagères et stratégies des acteurs locaux de la montagne thiernoise », *Cybergeo : European Journal of Geography*, URL : <http://journals.openedition.org/cybergeo/5351> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/cybergeo.5351>.
- Moser, G. et Weiss, K., 2003, *Espaces de vie. Aspects de la relation homme-environnement*, Paris, Armand Colin.
- Neuray, G., 1982, *Des paysages. Pour qui ? Pourquoi ? Comment ?*, Gembloux, Presses agronomiques de Gembloux.
- Nonjon, M., et Liagre, R., 2012, « Une cartographie participative est-elle possible ? », *EspacesTemps.net*, URL : <https://www.espacestemp.net/articles/une-cartographie-participative-est-elle-possible/>
- Norberg-Schulz, C., 1997, *Genius loci. Paysage, ambiance, architecture*, Bruxelles, Mardaga.
- Paradis, S. et Lelli, L., 2010, « La médiation paysagère, levier d'un développement territorial durable ? », *Développement durable et territoires*, vol. 1, n° 2, URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/8548> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.8548>
- Partoune, C., 2018, « Comment un diagnostic territorial partagé à partir du paysage peut-il contribuer à développer une intelligence commune du territoire ? », *Projets de paysage*, n° 18, URL : <http://journals.openedition.org/paysage/1071> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/paysage.1071>
- PNR de la Brenne, 2009, URL : https://www.cerema.fr/system/files/documents/2017/10/5-_Outils_Observatoire_photo_cle51a933.pdf
- Rolph, E., 1976, *Place and Placelessness*, Londres, Pion Limited.
- Regnault, C. et Romieu, P., 2016, « Rafrâchir les observatoires par le son. Vers une conception immersive du paysage », *Projets de paysage. Revue scientifique sur la conception et l'aménagement de*

l'espace, n° 15, URL : <http://journals.openedition.org/paysage/7362> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/paysage.7362>

Rey-Valette, H., Pinto, M., Maurel, P., Chia, E., Guihéneuf, P. Y., et al., 2011, Guide pour la mise en œuvre de la gouvernance en appui au développement durable des territoires, rapport de recherche, 155 p., URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02596568/>

Taylor, J. G., Zube, E. H., Sell, J. L., 1987, « Landscape assessment and perception research methods », dans Bechtel, R. B., Marans, R. W. et Michelson, W. (dir.), *Methods in Environmental and Behavioral Research*, New York, Van Nostrand Reinhold Co.

Thibaud, J.-P., 2003, « La parole du public en marche » dans Moser, G. et Weiss, K., *Espaces de vie. Aspects de la relation homme-environnement*, Paris, Armand Colin.

Tozzi, P., Andréa, N. d' et Bectarte, H., 2016, « Paysage, action publique et concours photographique : retours sur le dispositif "Mon paysage au quotidien" au prisme d'une médiation et d'une reliance paysagères », *Projets de paysage*, n° 15, URL : <http://journals.openedition.org/paysage/7453> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/paysage.7453>

Tuan, Y.-F., 1974, *Topophilia: A study of environmental perception, attitudes and values*, Englewood Cliffs, Prentice-Hall.

Uzzel, D. L. et Romice, O., 2003, « L'analyse des expériences environnementales », dans Moser, G. et Weiss, K., *Espaces de vie. Aspects de la relation homme-environnement*, Paris, Armand Colin.

Uzzell, D. L., 1991, « Environmental psychological perspectives on landscape », *Landscape Research*, vol. 16, n° 1, p. 3-10.

Zube, E. H., Sell, J. L. et Taylor, J. G., 1982, « Landscape perception: Research, application and theory », *Landscape Planning*, vol. 9, n° 1, p. 1-33.

NOTES

1. <https://www.unige.ch/portail-didactique-paysage/fns2/equipe/> et <https://www.unige.ch/portail-didactique-paysage/fns1/equipe/>
2. Ceux-ci intègrent aussi des indicateurs paysagers. Voir par exemple le SCoT de Reims sur : <https://www.audrr.fr/publications/scot-de-reims-tableau-de-bord-definitions-dindicateurs>
3. Voir par exemple Adesa asbl, <http://www.adesa-asbl.be/dossiers/paysages>, consulté le 15 janvier 2022.
4. <https://unhabitat.org/topic/governance>
5. Voir la fiche observatoire photo du kit méthodologique relatif à la participation dans le cadre d'une démarche de plan de paysage téléchargeable sur <https://www.cerema.fr/fr/actualites/kit-participation-du-club-plans-paysage>

RÉSUMÉS

Aborder le territoire par le paysage est une entrée féconde permettant le partage de la décision entre acteurs locaux, et notamment en renforçant le rôle des acteurs non institutionnels et de la

société civile non organisée. Cet article tente de questionner la médiation paysagère au prisme de la recherche et de la recherche-action. Celle-ci est confrontée à une grille de lecture formant un cadre conceptuel. Le résultat montre certaines contradictions entre discours et pratiques, non pas en matière d'apport démocratique mais plutôt dans sa portée opérationnelle.

Approaching the territory through the landscape is a productive approach allowing the sharing of decision-making between local actors, and in particular through reinforcing the role of non-institutional actors and non-organized civil society. This article focuses on landscape mediation from the perspective of research and action-research providing examples of landscape mediation examined via a conceptual framework. The findings reveal certain contradictions between discourse and practice, not in terms of the democratic process but rather in terms of the operational scope of the approach.

INDEX

Keywords : mediation by or based on the landscape, landscape evaluation models, participatory paradigm, communication strategies, landscape mediation methods, participation systems

Mots-clés : médiation par ou autour du paysage, modèles d'évaluation du paysage, paradigme participatif, stratégies communicationnelles, méthodes de la médiation paysagère, dispositifs de participation

AUTEUR

SAMIRA KHETTAB

Samira Khettab est maîtresse de conférences à l'Institut d'architecture et d'urbanisme, université Saad Dahlab, à Blida, et membre du Laboratoire d'architecture et d'urbanisme (LAE) de l'École polytechnique d'architecture et d'urbanisme (EPAU) à Alger. Elle s'intéresse à l'étude du paysage, du patrimoine, et du sens du lieu ainsi que de leurs rapports aux instruments d'urbanisme.

khettab_samira[at]yahoo[dot]fr

Khettab_samira[at]univ-blida[dot]dz